

Saint Laurent  
de la Prée



Charente-Maritime

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Raymond MINIER, Maire de SAINT-LAURENT DE LA PREE certifie que :

- l’arrêté n°U098-2019, concernant l’ouverture de l’enquête publique relative à la révision du PLU, a fait l’objet d’un affichage en mairie du 29 novembre 2019 au 20 janvier 2020, et d’une publication aux annonces légales des journaux suivants :

**Sud-Ouest et L’Agriculteur Charentais**

Et aux dates suivantes :

**Le vendredi 29 novembre 2019 et le vendredi 20 décembre 2019 pour le journal Sud-Ouest ;**

**Le vendredi 29 novembre 2019 et le vendredi 20 décembre 2019 pour l’Agriculteur Charentais.**

- Les affiches réglementaires format A2 ont été disposées à la vue du public à compter du 02 décembre 2019, et ce jusqu’au 20 janvier 2020, aux endroits suivants : panneaux d’affichage situés
  - **Rue de l’Intendance ;**
  - **Route Impériale ;**
  - **Rue de Touchelonge ;**
  - **Route des Deux Roches ;**
  - **Rue des Carrés ;**
  - **Place de la Bouillerie**
  - **Salle polyvalente (grande salle et petite salle) ;**
  - **Ecole (côté de la maternelle et côté primaire) ;**
  - **Mairie (à l’intérieur du 29/11/2019 au 20/01/2020 et à l’extérieur du 16/12/2019 au 20/01/2020).**
- L’arrêté n°U098-2019 a été publié sur le blog de la commune, sur les panneaux lumineux, ainsi que sur le site dédié à la commune, à compter du 29 décembre 2019 est resté à la vue du public jusqu’au 20 janvier 2020

Fait à Saint-Laurent de la Prée, le 20 janvier 2020

Le Maire,

